

cherches ont été infructueuses. Les pièces relatives aux constructions ont disparu avec d'autres pièces essentielles et nous ne pouvons être ici aussi affirmatif que pour les autres établissements.

Toutefois, l'édifice étant encore intact nous avons eu, du moins, la possibilité de nous livrer à un examen matériel qui nous permet d'émettre la conjecture qu'il a été incontestablement élevé aussi avec le concours de Martellange.

Sous le nom de collège *des Martins*, Dijon posséda un établissement d'instruction publique dès le commencement du xvi^e siècle; il avait, en 1550, pour principal le fameux Turrel, un des grands mathématiciens de son temps à qui sa prétention de lire dans l'avenir faillit coûter la vie.

Le président Odinet Godran appela les Jésuites à Dijon en 1584, les institua ses héritiers par son testament (78) conjointement avec la ville à la condition d'ériger un collège, et il chargea le Parlement de son exécution.

(78) « . . . Roc igilur anno ineunte testamenlum, quod multo ants confeerat, lethali morbo correplùs Antonio Monino speetatæ virtutis famulo, post collaudatam ejus fidem dudum sibi perspectam, æ Saeramento itt id quod imperaturm erat adactam, in manus tradit; quod simul ac ipse expirasset ad Senutum resignandum eontinuo, atque mlgaiidum deferret. Ilæc quanquam arcanb gesta non tamenpoiure suspieionem sororis etpropinquorum, moribundi prorsus effugere. Et Odinetus quidem, ut Dei proviuentiam, agnoscas, vix unopost horæ quadrante taoritur. Qui simul animam efflavit, soror et proprinqui Anlonium uggrediunlur; partim minis, partim pollieitationibus versant omnes in partes, sed frustra; Cerlus ille potins mori, quant obligatam domino fidem fallere, commissas sibi tabulas deligenlissimè conservavit, posteraque die, ubi primum effugium nactus est detulit ad Senalum. . . . (HISTOM/E SOCIETATI JESS JIDCLXI Pars, lib. I, p. 29, n. 182-18*). »